

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS**  
**SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023**

**DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 14

Procuration 3

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 13 NOV. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, ROUZAUD.

**Ont donné procuration :**

Madame Colette BACOU a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,  
Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,  
Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-69 Marché pour la restauration scolaire**

*Exposé*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu l'avis de la Commission MAPA en date du 7 novembre 2023,

Considérant qu'au regard des deux éléments de pondération à savoir le prix des prestations et la valeur technique des prestations, la commission a proposé de retenir l'offre de la Société ANSAMBLE dont les prix unitaires sont les suivants :

Candidat	Repas et goûters standards, végétarien, pique-nique			
	Coût maternelle	Coût élémentaire	Coût goûter	Coût adulte
ANSAMBLE	3.50 € HT	3.65 € HT	0.84 € HT	4.15 € HT
Soit	3.69 € TTC	3.85 € TTC	0.89 € TTC	4.38 € TTC

*Décision*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché relatif à la restauration scolaire avec la Société ANSAMBLE précitée,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Florens, le 10/11/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

